

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en
séance extraordinaire ce 27 novembre 2023 à 18 h 15
à la salle du conseil**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

L'avis de convocation a été transmis aux conseillers absents Joël Fontaine et Jean-Paul Pelletier

Assistent également à la séance : Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière et Sylvie Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - jeux d'eau
2. Période de questions
3. Levée de la séance

2023-11-342 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-11-343 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Il est proposé par Roger East et résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Ferdinand autorise la présentation du projet de jeux d'eau au Parc Versant-du-Lac au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Ferdinand à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- QUE la municipalité de Saint-Ferdinand désigne madame Viviana Magazzu, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune personne présente à la période de questions.

2023-11-344 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la présente séance

soit levée à 18 h 17. Adoptée à l'unanimité des
conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal.